



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75116 Paris  
France

**Millimages S.A.**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur l'information  
financière semestrielle 2008**

Période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt -75011 Paris  
*Ce rapport contient 26 pages*

Référence : JPV-084-023



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75116 Paris  
France

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt -75011 Paris  
Capital social : €.390 264

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2008**

Période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application des articles L.232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Millimages S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.3 de l'annexe, qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour l'élaboration des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 décembre 2008

Paris, le 4 décembre 2008

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ciné Contrôle International



Jean-Pierre Valensi  
*Associé*



Yann Chaker  
*Associé*